

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°52/2023**

Date convocation	: 19/09/2023
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 09
Votants	: 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe - Véronique FONTENEAU – Véronique GALI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : – Agnès VRINAT à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Gérard CAFFORT – Patrick LOISEL - Paul MARTIN.

Secrétaire de séance : Norbert RIEUSSET.

Objet : Nouveau règlement du service de l'assainissement collectif

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment les articles L. 2224-8 et L. 2224-10 ;

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.1331-1.

Considérant que depuis 1996 le règle du service d'assainissement collectif n'a pas été mis à jour,

Considérant le plan local d'urbanisme de la commune de Salinelles,

Monsieur le maire donne lecture du règlement du service d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement du service d'assainissement collectif tel que décrit en annexe.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr
--

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 030-213003064-20230925-522023-DE